

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PUSEY **Délibérations N°001 à 008/2008**

SÉANCE DU 28 FEVRIER 2008

Date de convocation : 18/02/2008

Date d'affichage : 05/03/2008

Nombre de conseillers :

en exercice : 13

présents : 10 jusqu'à 20 heures 20 (délibérations N°001 à 006/2008, puis 11 (arrivée de M. GERMANESE à 20 heures 20 délibérations N°007 à 008/2008)

votants : 11 (délibérations N°001 à 006/2008.puis 12 pour les délibérations N°007 à 008/2008)

L'an deux mil huit, le vingt huit février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PUSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. REGAUDIE René, Maire.

PRÉSENTS : MM. REGAUDIE, GERMANESE à partir de 20 heures 20, THOMAS, MOREY, MOINOT, FIATTE. FALLOT, PRÉTET, POLIEN, CASTELLETTI, VUILLEMOT.

ABSENTS : MM.JACQUEMARD, JOLIOT, GERMANESE jusqu'à 20 heures20.

PROCURATIONS :

Monsieur JOLIOT donne procuration à Monsieur THOMAS.

Madame MOINOT a été nommé secrétaire.

1/ EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE PARCELLE AM 146 RUE DU CHARDENET (Délibération N°001/2008) :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de Monsieur KOUBAA Mhamet, de demande d'extension de réseau électrique de sa future construction, 3 rue du Chardenet, parcelle AM 146, faisant l'objet d'une autorisation de permis de construire une maison individuelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux d'extension électrique afin de desservir la propriété située 3 rue du Chardenet désignée ci-dessus, et de signer une convention de participation au financement des travaux avec Monsieur KOUBAA Mhamed qui prendra à sa charge la totalité des travaux après déduction des subventions et de la part de T.V.A. reversée à la commune.

Le Conseil sollicite les subventions correspondantes et autorise monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

2/ EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE ROUTE DE VAIVRE R.D. 256 (Délibération N°002/2008) :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de l'entreprise Forêts et Bois de l'Est d'Epinal, de demande d'extension de réseau électrique route de Vaivre, R.D. 256, afin de desservir la parcelle faisant l'objet d'une autorisation de permis de construire un hangar de stockage et maintenance outils en date du 22 novembre 2007. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux d'extension électrique afin de desservir la propriété située Route Départementale 256 désignée ci-dessus, et de signer une convention de participation au financement des travaux avec l'entreprise Forêts et Bois de l'Est qui prendra à sa charge la totalité des travaux après déduction des subventions et de la part de T.V.A. reversée à la commune. Le conseil

sollicite les subventions correspondantes, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

3/ CHANGEMENT DE LOCATAIRE 106 RUE DU PRESBYTERE LOGEMENT N°1 (Délibération N°003/2008) :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'un courrier du 7 février 2008 de M. et Mme JUNGHANS Walter, locataire 106 rue Gustave Courtois demandant résiliation du bail avec préavis à compter du 7 février 2008. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de statuer sur ce changement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le départ de M. et Mme JUNGHANS Walter à compter du 31 mars 2008.
- autorise la restitution de la caution à Monsieur et Madame JUNGHANS Walter à condition que l'état des lieux de sortie soit satisfaisant.
- décide de louer à compter du 1^{er} avril 2008, à Monsieur LASNIER Eric le logement communal n°1 sis 106 rue Gustave Courtois, pour un loyer mensuel de 504,86 euros.
- fixe la caution à un mois de loyer, soit 504,86 euros.

4/ PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE 2008 (Délibération N°004/2008) :

Monsieur le Maire fait part du devis de travaux patrimoniaux en forêt du 23 octobre 2007, pour un montant de 9 988,58 euros T.T.C., pour l'exercice 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser le programme de travaux en forêt communale pour l'exercice 2008, pour un montant de 9 467,85 euros H.T., soit 9 988,58 euros T.T.C.

5/ VENTE DE BOIS (Délibération N°005/2007) :

Le Conseil Municipal accepte le devis d'expertise présenté par l'O.N.F. pour cubage et classement de bois façonné pour une somme de 478,40 euros T.T.C. selon un volume estimatif de 10 mètre cube, au pris de 40 euros H.T. le mètre cube, sachant que la facturation sera établie sur la base du volume réel traité conformément au barème ci-dessus, sans passation d'un avenant.

6/ MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE (Délibération N°006/2008)

- INSTAURATION DE L'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'instauration de « l'indemnité d'exercice de missions des préfetures » (IEMP). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer à compter du 1^{er} mars 2008 l'« indemnité d'exercice de missions des préfetures » conformément aux décrets n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié, n°97-123 du 26 décembre 1997 et l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997 aux personnels de catégorie B des filières administratives le permettant. L'IEMP est institué au personnel communal du grade de rédacteur pour un montant annuel de référence de 1.250,08 €uros. (Crédit global = 1 250,08 € x coefficient 3 x 1 agent).

- Par délibération en date du 30/11/2007 N°050/2007, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe a été créé à compter du 1/1/2008. Il convient d'appliquer le régime indemnitaire à ce nouveau poste.

. II – MISE A JOUR DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT) INSTAUREE PAR LA DELIBERATION N°104/2003 DU 31/07/2003

Adjonction à la délibération n°104/2003 du 31/07/2003 des grades suivants :

I.A.T. référence 7 : Montant annuel de référence au 01.02.2007 (indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique) :

- Adjoint technique de 2^{ème} classe : 439.97 €

CREDIT GLOBAL COMPLEMENTAIRE (concerne 5 agents au lieu de 4 à compter du 1^{er} mars 2008)

- Adjoint technique de 2^{ème} classe : 439.97 € x 8 x 5 agents = 17 598,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE : la mise à jour du régime indemnitaire des agents de la Commune de Pusey à compter du 1^{er} mars 2008 sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2008

Arrivée de Monsieur GERMANESE Jean-Christophe à 20 heures 20.

7/ DEVIS PLANTATION MASSIFS ROUTE DE PUSY ET STADE (Délibération N°007/2008)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de M. ROUSSELLE Philippe concernant la plantation de massifs route de Pusy et au stade. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de commander les travaux de plantation à M. ROUSSELLE Philippe pour les massifs de la route de Pusy et du stade à raison de 4 555,00 euros T.T.C.

8/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC OUVRAGES DES RESEAUX PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ EXERCICE 2008 (Délibération N°008/2008)

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007. Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0.035 €/mètre, par rapport au plafond de 0.035€/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

9/ ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE DES 9 ET 16 MARS 2008 (Pas de délibération)

Le conseil décide des permanences pour la tenue des bureaux de vote des 9 et 16 mars 2008.

10/ QUESTIONS DIVERSES :

- Association de pêche : l'entretien des abords de l'étang sera assuré par les employés communaux (5 fois par an).
- Les tables à la salle polyvalente devront être vérifiées avant les locations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le Maire,


René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,


Marie-Christine MOINOT